



CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, **le Jeudi 31 juillet 2025 à 18H00**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

La réunion est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville :

Vias Méditerranée - www.facebook.com/viasmediterranee.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2025 du Conseil Municipal, Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1) Administration générale

- a. Répartition des sièges communautaires : accord local
- b. Services Publics Délégués – SIVOM du canton d'Agde – Rapport d'activité 2024
- c. Services Publics Délégués – Fourrière automobile – Rapport d'activité 2024
- d. Services Publics Délégués – Lots de plage - Rapport d'activité 2024
- e. Dénomination du nouveau pont, chemin de Coussergues
- f. Désignation d'un Conseiller Municipal pour représenter la commune

2) Finances

- a. Décision Modificative n°2 du budget de la commune
- b. Subventions à des associations
- c. Subventions à des écoles privées accueillant des enfants viassois
- d. ALSH – Tarif Séjour Sainte Enimie

3) Urbanisme

- a. Vente de la parcelle communale Section CE n°29 sise Lieudit « Plan de Médeilhac »
- b. Projet de construction du magasin ALDI et Requalification et Dévoisement du Chemin des Litanies : protocole d'accord transactionnel Ville de Vias – IMMALDI – Consorts DALGUES
- c. Modification n°3 du Dossier de réalisation de la ZAC Fontlongue
- d. Cession des terrains cadastrés Section CX n° 120 et 121 à la Société CORIM
- e. Contrat de réservation acquisition en VEFA d'un local d'activités ZAC Fontlongue pour la création d'un pôle médical
- f. Projet de modification du PLU – Soumission à évaluation environnementale et modalités de la concertation

4) Ressources Humaines

- a. Validation du DUERP
- b. Protection Sociale Complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Santé
- c. Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes
- d. Modification du tableau des effectifs

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 24 juillet 2025.

Maitre Jordan DARTIER
Maire de Vias



Pouvoir

Je soussigné (e),donne pouvoir à

pour me représenter et participer aux votes lors de la séance du Conseil Municipal du

A Vias, le.....

Signature